

par les agents préposés au service de la navigation, par la gendarmerie ou la police locale. Leurs procès-verbaux seront affirmés dans les trois jours devant le bourgmestre ou l'un des échevins du lieu où la contravention a été commise ou devant le juge de paix du ressort.

Art. 59. Les autorités locales, la gendarmerie, ainsi que tous autres officiers et agents de la force publique, devront, étant à ce requis, prêter main-forte aux agents de la navigation pour l'exécution des dispositions contenues dans le présent arrêté.

Notre ministre des travaux publics (M. JULES VANDERSTICHELEN) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

202. — 28 MAI 1863. — Arrêté royal portant augmentation du taux des indemnités attachées à chaque place d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire. — Les augmentations résultant de cette disposition prendront cours, pour la première moitié au 1^{er} janvier 1863 et pour la seconde moitié au 1^{er} janvier 1864. (Moniteur du 24 juin 1863.) (Voy. les tableaux dans le n^o cité du Moniteur.)

203. — 29 MAI 1863. — Loi portant prorogation, pour les deux sessions de 1864, du mode de nomination des membres des jurys d'examen universitaires (1). (Monit. du 2 juin 1863.)

Léopold, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le mode de nomination des membres des jurys d'examen, déterminé par l'art. 24 de la loi du 1^{er} mai 1857, et qui cessera d'être en vigueur, après la seconde session de 1863, est prorogé pour les deux sessions de 1864.

Le système d'examen établi par la même loi, et dont la révision, aux termes du second paragraphe de l'article unique de la loi du 8 août 1862, devait avoir lieu avant la seconde session de 1863, sera révisé avant la seconde session de 1864.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle

soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDENPEERBOOM.

204. — 29 MAI 1863. — Loi portant érection de la commune de Meix-le-Tige (2). (Monit. du 2 juin 1863.)

Léopold, etc. Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La section de Meix-le-Tige est séparée de la commune de Rachecourt, province de Luxembourg, et érigée en commune distincte sous le nom de Meix-le-Tige.

La limite séparative est fixée conformément au liseré rouge indiqué par les lettres *A, B, C, D*, au plan annexé à la présente loi.

Art. 2. Le cens électoral et le nombre de conseillers à élire dans ces communes seront déterminés par l'arrêté royal fixant le chiffre de leur population.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. ALP. VANDENPEERBOOM.

205. — 29 MAI 1863. — Arrêté royal. — Société de secours mutuels. — Approbation de statuts. (Monit. du 4 juin 1863.)

Léopold, etc. Vu la délibération de la députation permanente du conseil provincial de la Flandre occidentale, en date du 1^{er} août 1862, qui arrête, sauf approbation du gouvernement, les statuts de la société de secours mutuels établie à Bruges, sous la qualification de : *Société des Maîtres cordonniers*;

Vu ces statuts, dont copie est ci-annexée, et l'avis émis par l'administration communale de Bruges, le 23 juillet 1862;

Vu l'avis de la commission permanente instituée par notre arrêté du 12 mai 1851;

(1) *Session de 1862-1863.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 14 avril 1863, p. 588. — Rapport. Séance du 30 avril, p. 657.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 15 mai, p. 965.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 19 mai 1863, p. CXXVII.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 20 mai 1863, p. 185. — Discussion de l'article unique et adoption. Séance du 21 mai, p. 186.

(2) *Session de 1862-1863.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 28 mars 1863, p. 658. — Rapport. Séance du 9 mai, p. 689.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 13 mai 1863, p. 987.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 20 mai 1863, p. CXXVII.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 20 mai 1863, p. 184. — Discussion des articles et adoption. Séance du 21 mai, p. 186-187.